Istres (13) : Yacine Ferrah a coupé 180 fils sur un avion militaire

20/06/2017 à 14h57

Couper 180 fils sur un avion militaire, voilà qui ne relève pas de la distraction ordinaire. Ni de la maladresse insigne, sauf à être handicapé des choses de la vie. Il y fallait de la malhonnête persévérance. Or Yacine Ferrah, ce mécanicien de 32 ans, employé par la société Sabena Technics, spécialisée dans l'entretien aéronautique, l'avait bien compris. Non, c'est sur un Boeing KC 135 affecté à la base aérienne d'Istres, mais en phase dite d'"entretien majeur" sur la base de Nîmes-Garons (Gard) qu'il a passé ses nerfs.

"J'étais très en colère après un mail de mon DRH, avait expliqué ce père de famille devant la chambre militaire du tribunal correctionnel de Marseille. Alors, j'ai coupé des fils, j'ai coupé des fils, j'ai coupé des fils… J'avais perdu le contrôle dans mon cerveau." Il a finalement été condamné hier à trois ans de prison, dont un an ferme et deux autres avec sursis.

Il devra aussi verser à l'État français, défendu par Me Bruno Lombard, 20 000 € au titre du préjudice économique, mais surtout la bagatelle de 135 703 € à la Sabena Technics au titre du préjudice matériel. Un manquement grave qui lui a valu d'être condamné pour "entrave au fonctionnement de matériel militaire en vue de nuire à la défense nationale", un délit qui figure dans le Code pénal au chapitre des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation.

L'hypothèse d'un acte terroriste écartée

L’employeur venait de refuser à ce salarié embauché en 2007 une formation très pointue en matière de radiographie des avions. Les dégradations avaient été commises le 12 mai 2016, alors que le prévenu prenait son service à 6 h 50.

La Provence

Merci à **Pythéas**